DECISION MUNICIPALE N°ADS2024_046
Accordant une déclaration préalable
Délivrée par le Maire au nom de la Commune

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		référence dossier :
Déposée le 09/08/2024 *Récépissé affiché le 09/08/2024*	*Complet le* 09/08/2024	**N° DP08934524W0041**
Par: *Demeurant à :* *Représenté par :* *Pour :* *Sur un terrain sis :*	M. Guidot Patrick 8 Place Edmond Verollot 89600 Saint Florentin Ravalement de façade, volets et menuiseries 8 PLACE EDMOND VEROLLOT 89600 Saint Florentin	**Surface créée : 0 m²**

Monsieur le Maire de SAINT-FLORENTIN,

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422-1 et suivants, R 422-1 et suivants,
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 12.12.2008 et révisé le 07/09/2023 notamment les prescriptions de la zone UA1: coeur historique de Saint-Florentin, Urbaine ;
Vu l'avis favorable assorties de prescriptions de Monsieur l'Architecte des bâtiments de France en date du 19/07/2024 ;

ARRETE

Article 1 :

La déclaration préalable est accordée pour les travaux visés ci-dessus sous réserve de respecter l'article 2.

Article 2 :

Maison :
- Réaliser sur les façades de maison un enduit uniforme, présentant une finition talochée, lissée ou brossée. Son épaisseur doit être mince de manière à affleurer sans surépaisseur sur les encadrements de baies, les bandeaux et les chaînes d'angle. Les baguettes d'angles sont proscrites.
- Les teintes du soubassement, de la façade et de la modénature seront choisies dans le nuancier de la ville de Saint-Florentin.
- Mettre en place des fenêtres à deux vantaux, ouvrantes à la française et adaptées à la forme de la baie, présentant en partie basse un jet d'eau à fort profil (en quart de rond ou à doucine), avec des petits bois rapportés sur les faces extérieures du vitrage. Chaque vantail de fenêtre sera divisé par des carreaux identiques à dominante verticale ou carrés.
- Remplacer les volets défectueux par des volets battants persiennes, arasés à la française.

Atelier :
- Les dimensions des châssis d'éclairage ne doivent pas excéder 80 x 100 centimètres. -La couverture sera réalisée en bac acier de ton brun-rouge, ayant un aspect à joints debouts. --
- Les teintes des maçonneries seront identiques à celles utilisées pour la maison.

SAINT FLORENTIN, le 2 septembre 2024
Le Maire,
Yves DELOT

Tout projet est soumis à la taxe d'aménagement et à la redevance archéologique préventive.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations *contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
- **DUREE DE VALIDITE :** Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
- **AFFICHAGE :** Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).
- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.